

SEVRAGE

Par **Doublezero0** Posté le 16/05/2022 à 22h36

Bonjour ????

J'aimerais savoir pour ceux qui ont déjà vécu le sevrage

Pouvez me dire si l'ont peut demander le sevrage en milieu hospitalier et non en ambulatoire merci pour votre réponse

Je suis dépendante à la codéine depuis 4 ans

1 RÉPONSE

Moderateur - 24/05/2022 à 07h24

Bonjour Doublezero0,

Il existe en effet des unités de sevrage en milieu hospitalier ou vous pouvez vous sevrer des opiacés. Le sevrage ambulatoire n'est pas obligatoire même si c'est une voie privilégiée aujourd'hui, ainsi que la substitution.

Cordialement,

le modérateur.
